

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 10 février 2023 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2023**

NOR : MICB2302291A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 10 février 2023, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisée au titre de l'année 2023, est fixé à 8.